



Mise en œuvre d'un tutorat pour les élèves en situation de décrochage scolaire.

Définition du tutorat :

C'est un dispositif éducatif qui se présente sous la forme d'une aide proposée à des élèves manifestant les premiers signes de décrochage scolaire. Cette mesure d'accompagnement vise à responsabiliser l'élève dans sa relation aux apprentissages, aux autres et à lui-même.

Projet Tutorat

Collège René Guy Cadou
Montoir de Bretagne



Le tuteur est un adulte volontaire pour prendre en charge l'élève.

Profil des élèves proposés pour un tutorat :

Les élèves concernés sont en difficulté(s) d'apprentissage, de comportement et/ou d'intégration. Les difficultés se traduisent par un faible investissement dans les apprentissages, un comportement inadapté au bon déroulement des activités scolaires ce qui génère des exclusions de cours, des punitions, ou des sanctions et des problèmes d'assiduité ou de ponctualité, des résultats insuffisants, un manque d'investissement, voire de l'absentéisme.

Le tutorat intervient après l'analyse du questionnaire effectué en début d'année de 6ème, après un croisement des informations avec les enseignants de CM₂ (fin juin).

Objectifs :

- Aider l'élève à **donner du sens** à ce qu'il vit au collège en lui proposant un nouveau mode de relations et d'aide individuelle.
- Favoriser un temps d'écoute privilégié et individualisé sous forme d'entretiens réguliers et de suivi ponctuels.
- Donner l'occasion à l'élève de faire le point sur sa situation et sur les problèmes qu'il rencontre au sein du collège en améliorant l'estime de soi ou en recadrant un comportement, le but étant de montrer à l'élève qu'il peut réussir et progresser.
- Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement éducatif personnalisé (tutorat, feuille de suivi, PPRE, PAP, dossier MPDH).
- Prévenir le décrochage scolaire.

Modalités :

Le dispositif doit être souple dans le temps et adaptable selon le profil de l'élève et ses difficultés.

C'est un suivi individuel réalisé par un tuteur adulte volontaire dont l'organisation et la progression s'effectue en concertation avec le professeur



principal, les 2 référents décrochage, 2 potentiels tuteurs, éventuellement les enseignants du primaire.

Le suivi régulier va permettre de détecter les difficultés de l'élève et de l'orienter si besoin vers les structures d'aides internes ou externes au collège.

Procédure de prise en charge d'un élève bénéficiant d'un tutorat

- L'élève pressenti pour un tutorat est signalé aux référents décrochage et au Professeur Principal préalablement à toute mise en place de suivi.
- Le tutorat est prévu pour **une période courte** (qui est à définir mais qui ne doit pas excéder 4 semaines), éventuellement renouvelable.
- L'élève peut exprimer ses préférences concernant le choix du tuteur dans une liste proposée.
- Le tutorat est mis en œuvre **après un entretien à la famille.**
- **À la mi-période du tutorat**, il est fait un **bilan intermédiaire** élève/tuteur. Les dates de ces bilans sont programmées et notées sur la fiche bilan du tutorat.
- **À la fin du tutorat**, un **bilan** est effectué avec l'élève, sa famille, le tuteur, le professeur principal et un des deux référents décrochage. Il est alors mis fin au tutorat ou celui-ci est prolongé pour une nouvelle période.
- **Le tuteur a vocation à communiquer** régulièrement avec l'équipe éducative et pédagogique.
- Il est possible à tout moment de mettre fin au contrat.

Étapes :

1. **Repérage** d'un élève ayant besoin d'un tutorat.
 2. **Période d'observation** en classe, **renseignement** de la fiche d'observation.
- A l'issue de l'observation ou des observations la fiche diagnostic du décrochage



est complétée par l'observateur.

3. **Présentation et proposition** du tutorat à l'élève et sa famille par le Professeur Principal et l'un des référents décrochage.
4. **Définition** de l'aide à apporter et **formalisation** des objectifs fixés (pas plus de trois) dans le court terme (ex. : ponctualité, travail, comportement).
5. **Auto-évaluation** de l'élève et **Réalisation** lors de la rencontre hebdomadaire avec le tuteur grâce à un entretien. Au début de cet entretien, il est demandé à l'élève de faire le bilan de la période passée. Les objectifs à court terme peuvent alors être redéfinis en fonction des progrès déjà réalisés afin de maintenir la motivation et la mobilisation de l'élève.
6. Un **bilan de fin de tutorat** est effectué avec l'élève, le tuteur, un référent décrochage et le Professeur Principal. La famille de l'élève est invitée à participer à cette rencontre.

Évaluation

Une évaluation du dispositif sera faite en fin d'année scolaire par les référents décrochage. Pour cela l'historique du tutorat est consigné sur la fiche de bilan individuel : objectifs atteints, échecs éventuels et difficultés rencontrées. Cette fiche sera remise au CPE chargé d'évaluer le dispositif.

En annexe :

Fiche d'auto-évaluation de l'élève- annexe 1.

Technique d'entretien- annexe 2.

Les qualités requises du tuteur

Projet Tutorat

Collège René Guy Cadou

Montoir de Bretagne



- Capacités d'écoute (diplomatie, absence de jugement), capacités à établir et maintenir le dialogue (mettre en confiance les personnes).
- Empathie, mais aussi fermeté (rappel de règles, des devoirs des personnes...).
- Patience (se répéter, motiver la personne, ...) et dynamisme. Si fatigue savoir différer l'action (tutorat, observation, entretien...)
- Connaissance des techniques d'entretien (voir feuille annexe 2)
- Respect du secret professionnel.
- Connaissance du dispositif « tutorat », des personnes ressources (cellule de veille).
- Capacité à travailler en équipe, mais aussi à travailler seul (prise d'initiative, autonomie, réactivité...).
- Sens de l'organisation et rigueur.
- Disponibilité.

